



assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour tout contact, écrivez à votre caisse directement  
depuis la messagerie de votre compte AmeliCPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta  
34934 MONTPELLIER CEDEX 9M. THOMAS THIBAUT  
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/02/2021 au 28/02/2021 .

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme  
complémentaire . En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.**pour information**

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 3010 2103510000303				
03/02/2021	MONTURE OPTIQUE B (M03)	119,00	0,05	60 %	0,03
03/02/2021	VERRE OPTIQUE B (VM2)	354,00	0,05	60 %	0,03
03/02/2021	VERRE OPTIQUE B (VM2)	368,00	0,05	60 %	0,03
03/02/2021	SUPPL. OPTIQUE (SV3)	20,00	3,96	60 %	2,38
	réglé le 05/02/2021 au destinataire CAFFIN JEAN CLAUDE : 2,47 euro(s)  maladie réf 2590 2104840000805				
21/12/2020	AUTRES APP. LPP (AAR)	17,00	17,00	60 %	10,20
28/12/2020	AUTRES APP. LPP (AAR)	68,00	68,00	60 %	40,80
	réglé le 18/02/2021 au destinataire LVL MEDICAL MONTPELLIER : 51,00 euro(s)  maladie réf 2340 2104910011875				
13/02/2021	PHARMACIE (PH7)	7,93	7,93	65 %	5,15
13/02/2021	HONOR. DISPENS. (HD7) franchise à retenir (FRT) <sup>(1)</sup>	1,02	1,02	65 %	0,66 -0,50
13/02/2021	HONOR.DISPENS.REM (HDR)	0,51	0,51	65 %	0,33
13/02/2021	HONOR.DISP.SPEC (HDE)	3,57	3,57	65 %	2,32
	réglé le 19/02/2021 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 8,46 euro(s)				

(1) Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.